



**SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE**

*Le Chadelbos*  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél : 05 55 22 61 30  
Fax : 05 55 22 64 10  
Mail : syttom19@syttom19.fr  
**www.syttom19.fr**

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	15
Nombre de pouvoirs :	2

L'an deux mille quinze et le 30 juin à 14H10, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

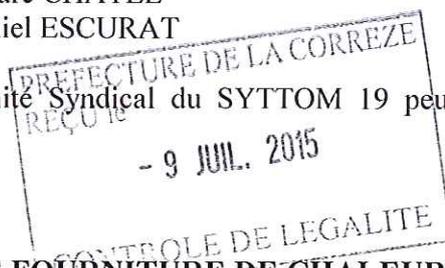
**Étaient présents** : Mesdames Jeanine VIVIER, Michèle GUILLOU, Messieurs Gérard FAISY, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

**Absents excusés** : Madame France ROUHAUD, Messieurs Bernard ROUGE, Michel SAUGERAS, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSSELINE.

**Pouvoirs** : - Monsieur Michel PLAZANET à Monsieur Marc CHATEL  
- Monsieur Hervé GOUTILLE à Monsieur Daniel ESCURAT

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤



### DELIBERATION N° 2015/06/09 : CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC LA VILLE D'EGLETONS

Le SYTTOM 19 a été sollicité par la société Best énergie (AMO de la ville d'Egletons en charge de l'accompagner pour la réalisation du réseau de chaleur) pour étudier la possibilité de fourniture de chaleur à partir de l'usine de valorisation énergétique de Rosiers d'Egletons, à la centrale biomasse existante située dans la zone d'activités de Tra le Bos à Egletons.

Les premières études réalisées avec l'exploitant au regard de la demande du réseau de chaleur montrent une disponibilité d'énergie thermique compatible avec le projet de serres agricoles.

La fourniture de chaleur à partir de l'usine de valorisation énergétique permettra de diminuer la consommation de bois et de fournir une énergie à un tarif stable dans la durée.

Une convention fixant les modalités de fourniture de chaleur à la ville d'Egletons doit être passée entre les 2 collectivités.

La présente convention entre en vigueur à la date de mise en service du réseau de chaleur et au plus tard en 2017. Elle arrivera à échéance au terme du contrat de Délégation de Service Public de la ville d'Egletons ou à la fermeture de l'usine de valorisation énergétique.

Le SYTTOM 19 s'engage à fournir de la chaleur 335 jours par an compte tenu des arrêts techniques évalués à 20 jours par an et des pannes pouvant intervenir 10 jours par an.

Le SYTTOM 19 s'engage à la fourniture d'un minimum annuel de 14 000 MWh et 20 000 MWh.

Le prix de vente de la chaleur est établi selon la grille définie ci après :

Fourchette livrée (MWh)	< 15 000	15 à 16 000	16 à 17 000	17 à 18 000	18 à 19 000	19 à 20 000	> 20 000
Moyenne (MWh)	14 500	15 500	16 500	17 500	18 500	19 500	20 500
€ HT / MWh	26	25	24	23	22	21	20

Le SYTTOM 19 s'engage à fournir un minimum de 14 000 MWh /an, et la ville d'Égletons s'engage à consommer cette même énergie.

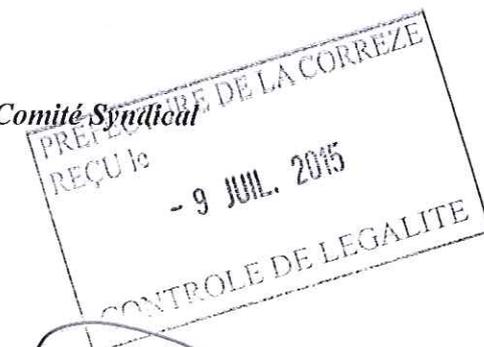
Le non respect de l'engagement de fourniture annuel par l'une des parties sera soumis à une compensation équivalente à l'énergie non fournie ou non consommée.

Je vous invite à délibérer sur ces propositions et à autoriser Monsieur le Président :

- à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant ;
- en aménager les termes en fonction des besoins d'ultimes discussions avec la ville d'Égletons.

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité par le Comité Syndical*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Égletons, le 30 juin 2015



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le... 09 JUL. 2015 ...et publication ou notification du... 09 JUL. 2015